

2008/169 - LYON 1ER RUE DE THOU - AMENAGEMENTS D'UN ESPACE PUBLIC, DE DEUX COURS FERMEES POUR LA CRECHE ET CREATION D'UNE VOIE PIETONNE - AUTORISATION DE PROGRAMME 863 000 € TTC - OPERATIONS 01274006 : 462 000 € TTC ET 51114001 : 401 000 € TTC (DIRECTION DES ETUDES ET TECHNIQUES URBAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 14 mai 2007, le projet cité en objet a été approuvé et le montant de l'enveloppe financière de l'ensemble a été fixé à 863 000 € TTC.

Cet aménagement relève simultanément de la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon et de la Ville de Lyon. Pour faciliter la coordination des travaux, le Grand Lyon, par délibération du 14 novembre 2005, a confié à la Ville de Lyon la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble du projet. Cette maîtrise d'ouvrage a été acceptée par la Ville de Lyon, par délibération du 16 janvier 2006.

La Ville de Lyon et la Communauté Urbaine doivent donc supporter chacune la charge du coût des ouvrages destinés à entrer dans leur patrimoine à la fin des travaux à savoir :

. 462 000 € TTC : travaux de compétence Ville de Lyon - aménagements d'un espace public, de cours fermées pour la crèche et travaux d'éclairage public ;

. 401 000 € TTC : travaux de compétence Communauté Urbaine de Lyon – création d'une voie piétonne, réalisation d'une jardinière et aménagement d'une placette.

En outre, diverses acquisitions de terrains ayant été réalisées par la Ville, il convient de revoir la répartition des dépenses récapitulées dans le tableau ci-dessous :

EI 01274006		EI 01274006		EI 01274006	EI 51114001		EI 51104001
LC 21264 Etudes VDL Nature 2031		LC 30784 Travaux VDL Nature 2312		LC 31255 Travaux VDL Eclairage Nature 2315	LC 23956 Etudes + travaux Grand Lyon Nature 458102		LC 23957 Recettes Grand Lyon Nature 458202
Etudes	32 304.40 €	Travaux	398 847.17 €	30 848.43 €	Etudes et travaux	401 000 €	401 000 €

Vu la délibération du 14 novembre 2005 de la Communauté Urbaine de Lyon ;

Vu les délibérations n° 2006/6100 du 16 janvier 2006 et n° 2007/7763 du 14 mai 2007 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Urbanisme – Développement durable – Cadre de Vie et Environnement ;

DELIBERE

1- L'autorisation de programme « rue de Thou - Aménagements d'un espace public, de deux cours fermées pour la crèche et création d'une voie piétonne » est fixée à 863 000 € TTC.

2 – Elle sera affectée pour :

. 462 000 € TTC sur l'opération 01274006 « Travaux de compétence Ville de Lyon - aménagements d'un espace public, de cours fermées pour la crèche et travaux d'éclairage public » ;

. 401 000 € TTC sur l'opération 51114001 « Travaux de compétence Communauté Urbaine de Lyon – création d'une voie piétonne, réalisation d'une jardinière et aménagement d'une placette ».

3 – La dépense en résultant, soit 863 000 € TTC, sera financée à partir des crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon sur les natures comptables 2031, 2312, 2315 à hauteur de 462 000 € et 458102 à hauteur de 401 000 €, fonctions 823 et 821, programme 12 « Espaces publics, verts » AP n° 2005-8, selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu des aléas de chantier et autre pouvant survenir :

- Réalisé antérieur : 38 119,45 € (dont 21 671,24 € nature 458102) ;
- Année 2008 : 824 880,55 € (dont 379 328,76 € nature 458102).

4 – La recette de la Communauté Urbaine de Lyon évaluée à 401 000,00 € est imputée sur la nature comptable 458202 fonction 823.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. BUNA